



## Pôles de compétitivité : Danger !!!

### Non au transfert du GEVES de la Minière vers Angers

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : [cgt@inra.fr](mailto:cgt@inra.fr)  
Document réalisé le 14/11/2005, consultable en intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

Le 29 novembre doit se tenir le Conseil d'Administration du GEVES, avec à son ordre du jour la mise en place d'une étude de faisabilité sur le transfert des activités du site de Guyancourt - La Minière vers le « pôle de compétitivité à vocation mondiale Végétal spécialisé » d'Angers, récemment mis en place par le gouvernement avec 66 autres « pôles de compétitivité ».

La Direction de l'INRA comme celle du GEVES se font rassurantes sur les échéances mais cette réunion, lourde de menaces pour les personnels comme pour l'activité du GEVES, intervient alors que le gouvernement a clairement annoncé sa volonté. Ainsi, le **Ministre de l'Agriculture, Dominique Bussereau** a répondu en ces termes, le 21 octobre dernier, à une sollicitation d'un député d'Angers: *« Je suis tout à fait favorable à un renforcement des compétences réunies autour du pôle de compétitivité [...]. La présence à Angers du GEVES serait en pleine cohérence avec la démarche du pôle végétal. J'ai demandé en conséquence à mon cabinet d'examiner avec le président du GEVES, les modalités de cette opération dont le principe a été confirmé aux responsables du groupement. Lorsque l'étude définissant les conditions de cette nouvelle implantation en zone angevine aura été faite, le conseil d'administration du GEVES pourra mettre en œuvre concrètement le transfert dont le **lancement devra intervenir en 2006.** ».*

Et les journaux locaux de la région angevine de faire une large publicité autour du transfert du siège du GEVES pour 2006, déjà décidé selon eux, avec l'arrivée de « 80 emplois transférés à la clé » (Nouvelle République). Et d'ajouter que la plus grande partie des unités du Laboratoire National de Protection des Végétaux du Ministère de l'Agriculture, réparties sur toute la France, seraient aussi transférées sur Angers.

Cette procédure est largement révélatrice de la politique gouvernementale en matière de recherche. **Alors même qu'un projet de loi est censé être présenté à l'Assemblée Nationale dans les semaines à venir, le gouvernement est en train de mettre en place dans les faits tout un arsenal de mesures qui visent à modifier en profondeur le dispositif national de recherche publique.** Les « pôles de compétitivité » en constituent un pilier essentiel.

Leur but selon le Premier Ministre, M. de Villepin : « *mettre en réseau entreprises, centres de formation et unités de recherche publiques ou privées dans un esprit de synergie* », avec 1.5 milliards d'euros à la clé, notamment sous forme d'exonérations fiscales et d'allègements de cotisations sociales pour les patrons.

En fait, sous couvert de mise en réseau, ces pôles vont servir à un pillage accentué par le privé de tout le potentiel des laboratoires publics de recherche et d'enseignement supérieur pour ce qui peut être immédiatement rentable.

Dans le même temps, la « compétitivité » entre ces dits pôles peut-elle conduire à autre chose qu'à faire exploser le tissu national de recherche publique dès lors que le dogme devient la compétition en lieu et place de la coopération scientifique entre équipes ? Il n'est pas anodin d'ailleurs de noter le changement de dénomination du « *Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire* » (CIADT) devenu à cette occasion le « *Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires* » (CIACT). Ainsi la « *compétitivité* » se substitue au « *développement* », et « *les territoires* » locaux remplacent « *le territoire* » national.

Pour être encore plus précis, **le gouvernement a soumis un projet de loi autorisant, à titre expérimental jusqu'en 2011, le prêt de personnel public dans les pôles de compétitivité**, indiquant qu'« *afin de favoriser le développement ou le maintien des compétences* » au sein d'un

*pôle de compétitivité, les « entreprises, établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche publics ou privés » y appartenant pourront mettre leurs salariés à disposition d'une autre entreprise ou établissement relevant du même pôle », ce moyennant cependant (pour l'instant ?) le consentement des personnels concernés.*

**Notons de plus qu'une partie des 3.000 postes « promis » au budget 2006 à la suite des mobilisations dans la recherche, sont fléchés pour les pôles de compétitivité, en détournement des engagements gouvernementaux pour la Recherche Publique et les Universités.**

***Dans ce cadre, quelles garanties auraient donc les personnels qui accepteraient d'être transférés de conserver leur statut ?***

Alors que le GEVES était partie intégrante du département Génétique et Amélioration des Plantes jusqu'en 1989, le Ministère et la direction de l'INRA de l'époque ont décidé, sous couvert d'une plus grande souplesse et autonomie de gestion, de le transformer en un mal nommé « Groupement d'Intérêt Public », structure de droit privé en réalité. Un total de 191 agents INRA ont ainsi été mis à disposition du GIP à côté d'un peu plus de 60 agents sur statut propre GIP, de droit privé mais décalqué sur celui des personnels INRA. A l'époque, agents et CGT-INRA s'étaient déjà opposés à des tentatives de mutation massive des personnels vers Angers, et avaient obtenu des garanties de maintien sur place.

***Quelles garanties pour les missions de service public du GEVES en matière d'inscription et de protection des variétés végétales et de certification ? Quelles garanties pour les agents des autres implantations GEVES (Magneraud, Montpellier, Avignon) de voir leur activité préservée et de ne pas être également forcés à muter ? Ne s'agit-il pas d'un pas supplémentaire vers la dislocation du GEVES ?***

La CGT-INRA estime que ces questions ont une ***portée plus générale pour TOUS les agents INRA*** aujourd'hui confrontés aux pôles de compétitivité et à leurs variantes PRES, qui sont en train de se monter à de multiples endroits : Nancy, Montpellier, Bordeaux, Avignon, Lille,... ***Ce sont des restructurations massives et fermetures d'unités qui sont à la clé, avec des mobilités de fait forcées pour toutes celles et tous ceux qui ne rentreront pas dans la thématique choisie par les tenants dominants des pôles, c'est-à-dire les patrons du privé.***

Et pas pour 2010 ! M. de Villepin et le CIACT exigent **que les pôles de compétitivité soient mis en place avant la fin de l'année !**

C'est pourquoi **nous avons demandé que le point du GEVES soit mis à l'ordre du CTP INRA du 22 Novembre.** La direction générale de l'INRA ne peut se cacher derrière celle du GIP, alors que c'est elle qui en assume la direction dans les faits, au moins via le nombre des agents INRA mis à disposition du GEVES. Il est aussi sûr que dans ce cas précis, d'autres éléments entrent en ligne de compte, notamment la spéculation immobilière sur les zones qui seraient libérées en Ile de France.

**La CGT-INRA propose donc à tous les personnels du GEVES, agents INRA comme agents GIP, de participer à une**  
**Assemblée Générale du Personnel**

**le Lundi 21 Novembre de 12h à 13h à La Minière  
(salle Jean-Claude Bousset)**

**afin de débattre de l'ensemble de ces éléments  
et de prendre les décisions d'action nécessaires**